

ARRETE N°338/26

**Arrêté du Maire réglementant temporairement la circulation et le stationnement
13 RUE MARCEL DANTEC**

Le Maire de la Ville de LE RELECQ-KERHUON,

Vu les articles L 2212-1 et 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1982,

Vu la demande de l'Entreprise MARC SA en date du 16 juillet 2026,

Vu la DAT de Brest Métropole en date du 17 octobre 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux de création de branchements AEP + EU pour le compte d'EDP, au droit du chantier, **13 rue Marcel Dantec** à Le Relecq-Kerhuon, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans cette rue,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} – CIRCULATION

Du mercredi 29 au vendredi 31 juillet 2026, la circulation piétonne sera interdite dans l'emprise des travaux, au droit du chantier, **13 rue Marcel Dantec**.

ARTICLE 2 – STATIONNEMENT

Pendant le même période, le stationnement sera interdit au droit du chantier, **13 rue Marcel Dantec**.

ARTICLE 3 – SIGNALISATION

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'Entreprise MARC SA – 2 rue de Kervézennec – 29200 BREST.

ARTICLE 4 – DISPOSITION PARTICULIÈRES

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou de service incendie.

ARTICLE 5 – EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur l'agent de Police Municipale, Madame la commandante de la brigade de Gendarmerie de Guipavas - Le Relecq-Kerhuon et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE RELECQ-KERHUON, Le

23 JUL. 2026

Le Maire


Erwan LEOST

Acte rendu exécutoire
après publication ou notification
le : **23 JUL. 2026**